

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 22 août 2019.

LE COMPLEXE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE LA RÉUNION ENTRE 2012 ET 2016 DES ACTIVITÉS MARITIMES EN DÉVELOPPEMENT

Premier port de l'outre-mer et 4^e port de France pour les conteneurs, le complexe portuaire de La Réunion génère 4 820 emplois en 2016, dont les trois quarts travaillent sur la commune du Port. Les 520 millions d'euros de valeur ajoutée dégagée par les 410 entreprises concernées pèsent davantage dans la richesse produite sur l'île que dans l'emploi : 7 % de la valeur ajoutée de l'île contre 2 % des emplois.

Une forte croissance des activités maritimes entre 2012 et 2016

Entre 2012 et 2016, l'activité de transbordement s'est fortement développée, du fait d'investissements réalisés dans le cadre du projet stratégique du port. Le trafic maritime a ainsi progressé de 29 %. En conséquence, les activités maritimes et portuaires progressent fortement, à la fois en termes de richesse dégagée et dans une moindre mesure d'emplois. Ainsi, la valeur ajoutée croît de 29 % (+ 40 millions d'euros) et l'emploi de 13 % (+ 290 salariés).

La hausse du trafic maritime bénéficie peu aux entreprises non maritimes situées à proximité

Un port regroupe aussi des activités non maritimes : activités de transports terrestres, d'entreposage, de conditionnement, etc. La hausse du trafic portuaire observée entre 2012 et 2016 a eu globalement peu d'incidence sur ces activités non maritimes : sur la période, l'emploi recule de 8 % et la valeur ajoutée progresse peu (+ 3 %). Les activités de transport tirent néanmoins profit de la hausse du trafic portuaire.

La zone arrière portuaire : un vivier potentiel de 1 800 emplois

Concernant plus du tiers des salariés en 2016, les activités logistiques pourraient croître avec le développement de la zone arrière portuaire, prévue dans le projet stratégique : le potentiel d'emplois est évalué à 1 800 salariés, en se référant à la densité en emplois observée sur le complexe portuaire dans le secteur logistique.

Port Réunion, outil de développement du territoire

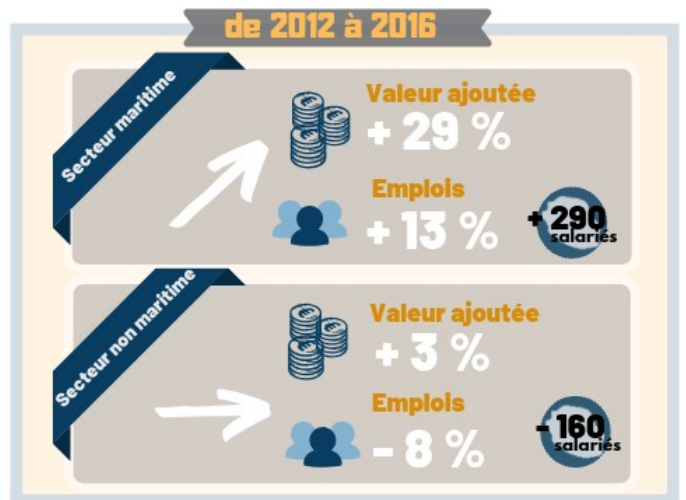
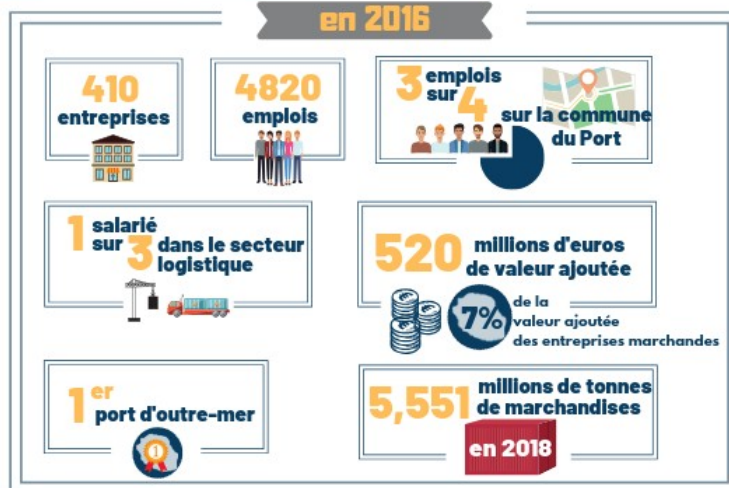
Mis en œuvre entre 2014 et 2018, le premier projet stratégique du Grand Port de La Réunion a notamment permis de créer les conditions favorables à la mise en place en 2016 d'un hub de transbordement régional, ainsi que d'accompagner les secteurs de la pêche et de la plaisance en développant les infrastructures.

En cours d'approbation, le nouveau projet stratégique (2019-2023) poursuit cette stratégie sur ces deux axes :

- la connectivité maritime récemment renforcée par la création du hub doit désormais être pleinement appropriée par les acteurs du territoire, avec l'enjeu d'améliorer la performance de la chaîne logistique réunionnaise, en développant notamment une offre foncière, actuellement inexistante, en zone arrière portuaire ;
- le soutien des activités portuaires liées à l'économie bleue (pêche, plaisance, réparation navale, base arrière d'installations off-shore...) qui nécessite, en complément des infrastructures, le développement de services appropriés, notamment pour la maintenance des bateaux.

Enfin, le Grand Port entend mettre en exergue, au sein de ces axes, les aspects liés à la transition énergétique, à l'environnement et d'une manière générale à la responsabilité sociétale de l'entreprise.

Le complexe industrialo-portuaire de La Réunion entre 2012 et 2016



Service presse de l'Insee La Réunion-Mayotte
0692 448 358 – relations-presse-la-reunion@insee.fr

@InseeOi



Contact presse GPMDLR
0693 889 846 – geraldine.palama@reunion.port.fr